



PROJET D'INTERVENTION SUR L'INTIMIDATION À L'ÉCOLE

Par Marina Parés Soliva.

En espagnol dans l'original. Traduction par Marina Parés.

Résumé

Les dernières études menées en Europe indiquent que les programmes de lutte contre l'intimidation dans les écoles fonctionnent, il est donc possible de réduire le nombre de cas de harcèlement, à la fois par la mise en œuvre de mesures préventives et par une approche correcte de la situation. Par conséquent, il est important que les établissements scolaires, et en particulier les enseignants, aient un projet d'intervention en cas de cas d'intimidation à l'école. Ce projet doit être basé sur un soutien inconditionnel à l'enfant victime et sur l'admission que nous sommes confrontés à l'intimidation de groupe.

Bien que le rôle de la famille soit très important dans tout plan d'intervention sur ce sujet, pour des raisons d'espace, nous nous limiterons, dans ce résumé, à citer les principales lignes directrices d'intervention en milieu scolaire.

Le tuteur de classe est la personne la plus apte à intervenir de manière appropriée dans le contexte scolaire. Une fois la plainte reçue (soit à l'initiative des parents, du mineur ou d'autres pairs), le tuteur doit effectuer les premières actions, centrées sur la protection de l'enfant victime, pour couper toute manifestation violente et en recherchant la collaboration et l'engagement de la direction de l'école. Les actions du tuteur auprès de l'enfant victime d'intimidation doivent se concentrer sur trois axes fondamentaux: les mesures de protection, d'intégration ou d'acceptation, et celles d'évaluation ou de reconnaissance.

Les mesures de protection doivent être convenues avec le mineur, toujours sous la surveillance d'un adulte et il n'est pas conseillé qu'elles durent plus de trois mois. En même temps, le mineur doit être aidé à accepter sa situation, en évitant le déni et la fuite, le type de situation dans laquelle le mineur se trouve doit être reconnu et un travail doit être fait pour que l'enfant victime surmonte l'auto-accusation. Grâce aux tutoriels, le message doit être transmis que le mineur n'est pas à blâmer pour avoir été attaqué ou pour avoir besoin de protection.

La mesure de reconnaissance est basée sur l'application d'actions qui augmentent l'estime de soi de l'enfant victime, car il est nécessaire de favoriser l'appréciation de son image publique (lui confier des responsabilités particulières en classe, etc ...).

En ce qui concerne le groupe de harceleurs, ils doivent être contrôlés, transmettant le message clair qu'aucune violence ne sera plus autorisée, expliquant les mesures correctives si cela continue; les adultes doivent savoir discerner qui est à l'origine de l'intimidation et qui la soutient pour agir efficacement; la responsabilité des actions elles-mêmes doit être renforcée, allant des excuses à l'enfant victime aux actions concrètes d'indemnisation et, enfin, l'unité du groupe doit être brisée, ce qui peut être réalisé grâce à l'inclusion de ses membres dans d'autres groupes.

Concernant le groupe-classe, il est également considéré comme une victime secondaire, car il peut manifester des symptômes de stress post-traumatique. Il est important de favoriser le rétablissement de la capacité de réagir devant le groupe d'intimidation, des élèves qui ont été témoins des attaques, soit par dénonciation publique dans les entretiens de tutorat, en privé avec un enseignant ou anonymement via la boîte aux lettres de plainte. Les valeurs de la coexistence doivent également être promues, c'est pourquoi l'élaboration d'ouvrages sur l'éthique, la violence, le courage et l'esprit critique et les expositions de classe ultérieures sont considérées comme très utiles.

Enfin, les actions qui contribuent à l'inclusion de l'enfant victime dans la dynamique de classe doivent être encouragées dans la classe de groupe. Une bonne stratégie est celle qui reçoit une protection amicale du chef de classe positif.

L'administration doit pouvoir influencer le reste des enseignants sur la vigilance accrue des membres du groupe scolaire violent (puisqu'ils peuvent décider de harceler un autre élève moins protégé que celui qui a dénoncé l'intimidation) et, en même temps, Au fil du temps, les autres enseignants doivent collaborer à la protection de la victime, à la fois dans la mise en œuvre de mesures dissuasives (boîte aux lettres, plaintes, groupe anti-intimidation, etc.), et dans celles d'une protection exceptionnelle de l'enfant victime.

La dernière phase de la mise en œuvre d'un plan d'intervention est l'évaluation, qui comprend, en plus de l'évolution du cas spécifique, les mécanismes mis en place à l'école, pour éviter de nouveaux brimades.

Présentation

L'enseignante avait entendu parler de l'intimidation, ce qu'elle n'avait jamais imaginé, c'était qu'elle devait faire face à une situation de ce genre parmi ses propres élèves, et maintenant elle était devant des yeux effrayés et une voix calme qui l'informait, furtivement et entre de grands des mesures de sécurité, pour ne pas être découvertes, de ce qu'un groupe d'élèves de sa classe faisait à un camarade de classe. Si vous êtes enseignant ou enseignant, vous êtes-vous déjà retrouvé dans une situation similaire? Si quelque chose comme ça arrivait, sauriez-vous comment y faire face?

Les dernières études menées en Europe montrent que les programmes de lutte contre l'intimidation dans les écoles fonctionnent (2), il est donc possible d'obtenir une diminution des cas de harcèlement, à la fois par la mise en œuvre de mesures préventives et par une approche correcte de la situation dans ces cas. qui se posent.

Cet article présente un modèle d'intervention contre l'intimidation. Il s'agit d'une contribution du Service européen d'information sur le mobbing destinée aux enseignants afin de fournir un outil utile pour traiter ces cas depuis l'école elle-même. Le modèle proposé a été présenté dans

divers forums (3) et a été adopté afin d'être mis en œuvre dans certaines écoles à partir de septembre prochain.

Concept et définition de l'intimidation

Le concept de l'intimidation vient du mot anglais «bull» qui signifie ram, même s'il a également été traduit par intimidateur. Il s'agit d'une adaptation du concept de l'intimidation au travail à l'intimidation en milieu scolaire; Les deux formes de comportement ont beaucoup en commun, étant donné que les deux sont des manifestations de violence psychologique par le harcèlement de groupe, ce qui les différencie est l'environnement dans lequel elles ont lieu, certaines au travail et d'autres à l'école; l'âge des participants et un recours accru aux agressions physiques en cas d'intimidation. S'agissant de manifestations de violences psychologiques, elles visent à rompre l'équilibre et la stabilité psychologique de la victime. Par conséquent, le suicide de la victime est la confirmation du succès du harcèlement de groupe (4).

Nous aimons la définition de l'intimidation comme "une forme de maltraitance volontaire et persistante d'un étudiant envers un autre sans médiation de provocation" faite par Fuensanta Cerezo, professeur de psychologie à l'Université de Murcie et expert en intimidation, et bien qu'au début il n'envisage pas la composante groupe, s'il l'apprécie en ajoutant "que le problème survient dans les relations interpersonnelles et que l'ensemble du groupe en classe collabore et qu'il ne s'agit pas seulement de l'agresseur et de la victime".

Projet d'intervention scolaire

Précédente

Elle part du principe que l'intimidation est une manifestation de harcèlement collectif et que toutes les interventions conçues ont en commun un soutien inconditionnel à la personne, l'enfant en l'occurrence, victime de violences de la part de ses pairs. Par conséquent, le projet d'intervention présenté ne peut être appliqué qu'en tenant compte de ces deux piliers, à savoir: l'accompagnement inconditionnel de l'enfant victime et l'admission que nous sommes confrontés à l'intimidation de groupe. Ce n'est donc pas un différend entre deux, mais il y a un groupe qui attaque un individu. Sans respecter ces deux prémisses, le modèle d'intervention présenté ici n'atteindra probablement pas les résultats escomptés.

Le soutien inconditionnel à l'enfant victime prend la forme d'un respect absolu de sa parole, de la version des faits qu'il manifeste, ainsi que de sa participation à la prise de décision sur les modalités d'intervention et les délais d'intervention. Rien ne doit être fait sans que l'enfant victime sache ce que sera l'intervention adulte, cela implique de s'adapter à l'époque du mineur. Le non-respect de leurs critères et le fait d'agir à leur insu peuvent entraîner une aggravation de la violence qu'ils subissent, car les adultes, même avec les meilleures intentions, peuvent engager des actions qui aggravent la situation de détresse vitale de l'enfant victime. Par conséquent, le modèle présenté ici est basé sur le respect de la prise de décision de l'enfant concernant la résolution de son propre problème, à la seule exception qu'aucun autre acte d'agression contre lui ne sera toléré. Il est très important qu'à ce stade l'adulte soit intransigeant: plus aucune agression contre lui ne sera consentie, donc toutes les actions à concevoir doivent remplir cet objectif: couper les agressions à la racine.

L'autre pilier sur lequel repose ce modèle d'intervention est l'acceptation que nous sommes confrontés au harcèlement de groupe, ce qui signifie qu'il y a d'un côté un groupe d'élèves qui agressent et de l'autre la victime qui est agressée, très seule et avec très peu accessoires. Le modèle présenté ici n'aura pas de bons résultats si nous partons de l'hypothèse d'une querelle entre deux. Dans les conflits interpersonnels, il existe un certain équilibre des forces qui est inexistant en cas d'intimidation.

Pour parler à un enfant qui a subi les agressions de ses pairs, de ceux qu'il considérait auparavant comme ses amis, il faut être très prudent avec le ton utilisé, toute trace de colère ou de rage peut le victimiser une seconde fois. Nous sommes face à un enfant qui a perdu confiance en ses semblables. Il est très important de ne pas blâmer l'enfant pour sa situation et pour cela, il est essentiel de blâmer ceux qui exercent la violence et non la victime. L'enfant doit sentir que nous le comprenons, en plus d'avoir pitié de lui, et que nous, dans une situation similaire, réagirions comme lui. Nous ne pouvons pas penser qu'il est une personne faible, car il ne l'est certainement pas: endurer les barbaries qu'il a dû endurer sans presque s'interroger témoigne d'une résistance et d'un courage plus grands qu'on ne le pense à première vue. Nous ne pouvons pas oublier que le harcèlement a lieu lorsque la future victime se rebelle contre l'argument que le leader exige, par conséquent, nous sommes confrontés à un enfant qui avait une bonne image de soi au début du harcèlement; au moins assez bon pour résister aux pressions manipulatoires de l'intimidateur en service. C'est précisément pour briser cette résistance que le but ultime de la violence psychologique.

Souvent, le leader manipulateur n'est pas le même qui exerce le maximum de violence contre la victime, car en bon manipulateur, il a réussi à s'entourer d'alliés qui font son sale boulot. Si nous ne savons pas identifier qui est le leader manipulateur, l'intervention sur le groupe de harcèlement échouera.

Lignes directrices d'intervention

Les directives d'intervention reposent essentiellement sur le tuteur de classe car il est le plus apte à intervenir et à le faire de manière appropriée et dans le contexte scolaire. Lors des rencontres du tuteur avec les parents de l'enfant victime, il doit être clair qu'aucune agression ne sera plus tolérée et aussi la collaboration et l'engagement de l'administration scolaire doivent être recherchés et le plan d'intervention doit être conçu conjointement

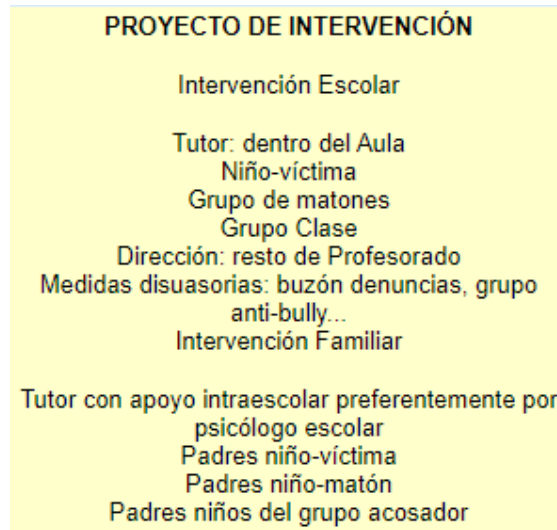
Le plan d'intervention comporte deux volets: l'intervention scolaire et l'intervention familiale. Dans le cadre de l'intervention scolaire, le travail en classe, qui sera à la charge du tuteur, doit être distingué de l'intervention auprès des autres enseignants, qui incombera davantage à l'encadrement. Cet aspect pédagogique ne doit pas être sous-estimé, car il faudra compter sur la collaboration de tous les enseignants pour mettre en œuvre des mesures dissuasives contre d'autres brimades éventuelles.

Le travail en classe devrait inclure le travail avec les enfants principaux et avec le groupe de classe.

L'intervention familiale doit inclure le travail à la fois avec la famille de l'enfant victime, ainsi qu'avec les parents de l'intimidateur et aussi avec les parents des autres enfants violents. Les trois groupes sont distingués car les interventions seront différentes pour chacun d'eux.

PROJET D'INTERVENTION

- Schéma -



< ----- >

NOTES

(2) Les programmes scolaires de lutte contre l'intimidation fonctionnent: il est possible d'essayer de mettre fin à l'un des méchants qui frappe la classe, le « harcèlement », dans les pays développés. Une nouvelle étude réalisée dans 47 écoles aux Pays-Bas vient de découvrir que les programmes de lutte contre l'intimidation permettent de réduire les attaques de mineurs si elles sont maintenues à long terme. Le travail, publié dans la dernière édition de la revue " Archives of Pediatrics and Adolescent Medicine ", confirme les effets de la transmission de ces types de mesures, y compris enseigner aux enseignants à parler du problème et éduquer les élèves dans une meilleure relation avec les pairs. Après avoir mené une enquête auprès de 3 800 élèves âgés de 9 à 12 ans, il a été constaté que ceux qui étaient dans les écoles où ces conseils anti-intimidation étaient formés avaient changé de comportement. En outre, le nombre de délinquants a augmenté dans les écoles où aucune mesure n'a été prise par rapport à ceux qui ont bénéficié des programmes. Mais, les données révèlent également que la violence réapparaissait si les cours de prévention étaient suspendus d'une année à l'autre. <http://www.elmundo.es/suplementos/salud/2006/668/1150495207.html>

(3) Congrès 2005 «Être un adolescent aujourd'hui», Madrid <http://www.acosomoral.org/pdf/ProyectoBullying.PDF>. Conférence municipale d'Agüimes 2006. Gran Canaria (disponible sur le CD du Congrès) et Congrès virtuel Cive-Educa 2006. Palma de Majorque. <http://www.acosomoral.org/pdf/cive06.pdf>

(4) Affaire Jokin <http://www.acosomoral.org/indexjokin.htm>

Nous apprécions la publication de cet article sur le site Internet de Belt Ibérica S.A.

PROJET D'INTERVENTION - LIGNES DIRECTRICES SPÉCIFIQUES

"Debido a esta gran problemática son muchos los programas que se han desarrollado para ayudar en la prevención del "bullying", entre todos los analizados, yo personalmente apuesto por el elaborado por Marina Parés Soliva que se ha puesto en práctica con mi alumnado del aula de Apoyo a la Integración y que paso a explicar a continuación sus aspectos más relevantes". Nuria Otero Martínez. Autora de [¿CÓMO AFRONTAR UN CASO DE BULLYING DESDE LA ESCUELA?](#)

TRADUCTION

En raison de ce grand problème, il existe de nombreux programmes qui ont été développés pour aider à la prévention de l'intimidation, parmi tous ceux analysés, je parie personnellement sur celui préparé par Marina Parés Soliva, qui a été mis en œuvre avec mes étudiants de l'Aula de soutien à l'intégration, et qui va maintenant expliquer ses aspects les plus pertinents. Nuria Otero Martínez.

INTERVENTION SCOLAIRE

Tuteur: à l'intérieur de la classe

a) Enfant victime:

Les actions du tuteur de classe envers l'enfant victime d'intimidation doivent se concentrer sur trois axes de base. Mesures de protection, mesures d'intégration ou d'acceptation et mesures d'évaluation ou de reconnaissance.

Protection: Des mesures de protection extrêmes doivent être adoptées, dont l'application doit être convenue avec le mineur (toujours sous la surveillance d'un adulte, sans le laisser seul dans le patio, dans les toilettes ...). La durée maximale d'application doit être d'environ trois mois car si les autres actions ont donné le résultat escompté, ces mesures ne seront plus nécessaires. Ce sont des mesures exceptionnelles.

Acceptation: Il faut aider le mineur à accepter sa situation. Vous devez éviter le déni et la fuite, vous devez être capable de reconnaître le type de situation dans laquelle vous vous trouvez; ainsi que de travailler pour que l'enfant victime surmonte l'auto-accusation. À travers les discussions du tutoriel, faites passer le message que le mineur n'est pas à blâmer pour avoir été agressé ou avoir besoin de protection.

Reconnaissance: elle repose sur l'application de mesures qui augmentent l'estime de soi de l'enfant victime. Il faut favoriser la valorisation de son image publique (lui confier des responsabilités particulières en classe ...)

b) Groupe d'intimidateurs:

Les actions envers le groupe d'élèves devenus un groupe violent seront basées sur les quatre axes suivants.

Contrôle: Il est nécessaire de transmettre le message clair que plus de violence ne sera pas autorisée et d'expliquer les mesures correctives si cela continue.

Détection: il faut savoir discerner qui incite au harcèlement de ceux qui le soutiennent.

Responsabilité: La responsabilité des actions elles-mêmes doit être renforcée, allant de la demande de pardon à l'enfant victime à des actions concrètes d'indemnisation (individuellement et non en groupe). Au départ, ces actions doivent être supervisées par un adulte et évaluées par l'enfant victime afin qu'il ne revienne pas à une agression subtile.

Désintégration: l'unité du groupe doit être brisée et cela peut être réalisé grâce à l'inclusion de ses membres dans d'autres groupes (études, sports ...).

c) Groupe de classe:

Le reste des élèves qui ont été témoins de violences entre égaux, et qui par peur n'ont pas défendu la victime, doivent également être soumis à l'intervention du tuteur, car toutes les études indiquent qu'ils doivent être considérés comme des victimes secondaires. du groupe d'intimidation, et très souvent certains de ces élèves manifestent des symptômes de stress post-traumatique. Être témoin de situations violentes de répétition génère de l'impuissance et beaucoup de peur d'être traité de la même manière, alors qu'il y a beaucoup de culpabilité, d'autant plus que le groupe de classe est plus âgé, de ne pas savoir comment défendre la victime.

Réaction: Nous devons améliorer la récupération de la capacité de réagir au groupe de harcèlement, soit par le biais de rapports publics dans les tutoriels, soit en privé avec un enseignant ou de manière anonyme via la boîte de plaintes. La création de groupes anti-intimidation à l'école est également considérée comme très utile. Bien qu'il soit nécessaire de veiller à ce que ce type de groupes ne deviennent pas des propagateurs d'une plus grande violence; Pour éviter cela, vous devez travailler dur sur la culture de la non-violence.

Coexistence: nous devons faire une promotion spéciale des valeurs de coexistence puisqu'elles ont été détruites. L'élaboration d'ouvrages sur l'éthique, la violence, le courage et l'esprit critique et les expositions ultérieures en classe sont considérées comme très utiles.

Solidarité: Il est nécessaire de promouvoir des actions qui contribuent à l'inclusion de l'enfant victime dans la dynamique de la classe. Une augmentation des responsabilités dans la classe contribuera à promouvoir l'image publique de l'enfant victime. Une autre stratégie consiste à recevoir une protection amicale du chef de classe positif.

Dirigée: reste du personnel enseignant

La direction doit pouvoir influencer le reste du personnel enseignant, tant en ce qui concerne la vigilance accrue des membres du groupe d'intimidation (car ils peuvent décider de harceler un autre élève qui est moins protégé que celui qui a signalé l'intimidation) et les mêmes. Au fil du temps, le reste du personnel enseignant doit collaborer à la protection de la victime, tant dans la mise en œuvre des mesures dissuasives que dans celles de la protection exceptionnelle de l'enfant victime (elles sont temporaires). Vous devez comprendre l'état irritable et parfois irritant de l'enfant victime à la suite de mauvais traitements répétés.

Les mesures dissuasives sont: boîte à plaintes, groupe anti-intimidation ...

INTERVENTION FAMILIALE

Le tuteur doit pouvoir compter sur l'aide du psychologue scolaire ou du directeur pour intervenir auprès des parents des élèves concernés. La façon d'intervenir auprès de chacun d'eux sera différente et pour cette raison, ce modèle se concentre sur des entretiens différenciés avec les parents de l'enfant victime, les parents de l'enfant qui incite au harcèlement ou au harcèlement principal et avec les parents du reste des enfants. qui ont participé à des actes de harcèlement.

Tuteur avec soutien intra-scolaire de préférence par un psychologue scolaire

a) Parents enfants victimes. L'intervention doit être collaborative et doit reposer sur deux prémisses, d'une part, contenant l'angoisse de l'enfant et des parents et, d'autre part, aidant les parents à ne pas blâmer l'enfant ou eux-mêmes.

b) Parents intimidateurs d'enfants. L'intervention doit viser à reconnaître qu'ils ont un problème grave à résoudre, elle doit être basée sur les prémisses de ne pas autoriser ou consentir à de nouvelles agressions de leur enfant et sur leur besoin de recevoir des soins thérapeutiques spécialisés en dehors de l'école (cela aide à la reconnaissance que le problème de la violence trouve son origine dans la famille et non à l'école).

c) Parents enfants du groupe d'intimidation. L'intervention doit être orientée vers la reconnaissance de la nécessité pour leurs enfants d'apprendre d'autres relations, pour cela il est essentiel qu'ils collaborent en demandant pardon à la victime.

Ces parents devront aider leurs enfants en ne leur permettant pas davantage d'agressions par la maîtrise de soi de la violence, par la promotion de l'estime de soi et le développement de leurs propres critères qui les protégeront de la soumission du groupe et faciliteront leur inclusion dans la classe de groupe des individuellement et non en groupe. Dans certains cas, ceux qui ont manifesté le plus de violence envers la victime auront également besoin d'un traitement thérapeutique externe et spécialisé.

Conclusions

Il est entendu comme une bonne résolution d'un cas d'intimidation lorsqu'il est possible d'arrêter les actes de violence et de marginalisation, et que la victime peut poursuivre sa scolarité dans un environnement chaleureux et protecteur. Chaque plan d'intervention scolaire pour mettre fin à l'intimidation doit comprendre quatre phases: La première est la réception de la plainte (soit à l'initiative des parents, du mineur ou d'autres pairs).

La deuxième phase comprend les premières actions, qui se concentrent sur la protection de l'enfant victime et sur la suppression de toute manifestation violente. La troisième phase est l'intervention auprès des protagonistes à travers la conception d'un projet d'intervention spécial pour chaque cas; raison centrale de cet article. La quatrième et dernière phase est l'évaluation qui comprend, en plus de l'évolution du cas spécifique, les mécanismes de prévention en place à l'école qui servent à prévenir de nouveaux harcèlements.

La recommandation aux écoles victimes d'intimidation par toutes les classes est qu'elles «ne se taisent pas», qu'elles parlent. On peut se demander si les établissements scolaires sont prêts à traiter ces cas avec une garantie minimale de succès. Pour cette raison, je trouve intéressant de proposer à l'école, et notamment aux enseignants, un projet d'intervention lorsqu'un cas d'intimidation survient à l'école. Le service européen d'information sur le mobbing SEDISEM (1)

visé à répondre à ce besoin, c'est pourquoi nous espérons avoir apporté des éléments utiles pour que, dans chaque centre scolaire, en cas de harcèlement, son intervention puisse être conçue afin de arrêter la violence entre égaux et éviter les situations d'angoisse vitale chez les mineurs harcelés.

NOTES

Le Service européen d'information sur le mobbing - SEDISEM est à la disposition des centres éducatifs pour conseiller les interventions en cas de harcèlement. www.sedisem.org

Toute reproduction doit mentionner la paternité et la source

©Marina Parés Soliva <http://www.acosomoral.org>